

# Coup de pousse

Fonds de soutien aux initiatives citoyennes pour  
la transition écologique et énergétique

Règlement du Fonds



**Contact :** Pour toute demande de renseignement vous pouvez contacter le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides au 05 63 36 87 01 ou [bougetonclimat@ptab.fr](mailto:bougetonclimat@ptab.fr)

## Contexte

Le Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides (et antérieurement l'Association de Pays) agit depuis près de 10 ans sur les questions de climat et d'énergie :

- 2010 : Elaboration d'un premier plan climat : thermographie des habitations des bourgs, rénovation de bâtiments publics, création de liaisons douces...
- 2012 : création d'un service de Conseil en Energie Partagé pour la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments publics
- 2014 : création d'une plateforme de la rénovation énergétique pour l'habitat privé (plateforme REHAB) et mise en place de plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH sur le Carmausin-Ségala, les Monts d'Alban-Villefranchois et le Valencinois)
- 2015-2016 : Obtention du Label ministériel « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte » avec la mise en place d'un programme d'investissement de 2 millions d'euros pour la transition énergétique : rénovation très performante de logements communaux, rénovation de l'éclairage public, création de liaisons douces, soutien aux initiatives citoyennes de production d'énergie renouvelable ...
- 2017 : Mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial pour développer les circuits courts de proximité et de qualité

En 2018, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides et les 5 communautés de communes qui le constituent se sont engagées dans l'élaboration d'un PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) pour définir une stratégie locale de lutte contre le changement climatique avec des objectifs et un programme d'actions pour :

- Rénover les bâtiments
- Devenir autonome en énergie
- Réduire l'usage de la voiture individuelle
- Accompagner la transition agricole
- Encourager les initiatives des acteurs et citoyens
- S'adapter aux évolutions du climat

Notre territoire ambitionne ainsi de devenir un territoire à énergie positive, c'est-à-dire d'être en capacité de produire davantage d'énergie que ses besoins !

Les Communautés de communes doivent jouer pleinement leur rôle de chef de file de la transition énergétique, en montrant l'exemple, en innovant, en s'organisant différemment et en incitant l'ensemble des acteurs et la société civile à s'engager à leurs côtés.

La mobilisation de tous constitue un facteur clé de la réussite de ces plans climats !

Dans le cadre de la préparation du Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), les « Ecoutes Citoyennes », mises en place avec le Conseil de Développement, ont permis de questionner les habitants sur leur perception des enjeux climat-énergie et sur leur volonté d'agir...

Cette mobilisation citoyenne a permis d'identifier des besoins, des volontés et des propositions concrètes, qui ont été inscrites dans les programmes d'actions des PCAET des Communautés de Communes.

Le réseau « Bouge ton climat », qui en est issu, a pour ambition de :

- Repérer les initiatives individuelles et collectives qui existent sur notre territoire et encourager ainsi d'autres habitants à passer à l'action ;
- Favoriser l'émergence d'actions collectives sur l'énergie, les déchets, la mobilité, la gestion de l'espace
- Agir avec les collectivités pour la mise en œuvre du fonds de soutien aux initiatives citoyennes pour la transition qui permet d'accompagner l'émergence d'actions simples, innovantes et reproductibles sur les thèmes de notre mobilisation.

## Objectifs du fond de soutien

En cohérence avec les programmes d'actions des PCAET des 5 communautés de Communes, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides souhaite déployer, à travers un fonds de soutien de 10 000 €, une première action expérimentale d'accompagnement des initiatives citoyennes en faveur de la transition écologique et énergétique.

Plus précisément, **ce fonds de soutien aux initiatives citoyennes vise à accompagner les initiatives à caractère collectif ayant une portée de transition énergétique et écologique**, en cohérence avec les objectifs des PCAET des communautés de communes du territoire, avec la mobilisation du Conseil de Développement et du Réseau « Bouge ton Climat » sur les thèmes suivants :

- Transport et mobilités douces
- Economies d'énergie et initiatives énergie renouvelable
- Réduction des déchets
- Alimentation durable
- Biodiversité et patrimoine naturel

## Modalités d'intervention

### 1. Enveloppe budgétaire

L'enveloppe budgétaire alloué à ce fonds de soutien s'élève à 10 000 € pour 2020. IL vise à soutenir l'émergence de projets d'initiative citoyenne à caractère « collectif », avec un objectif de montée en compétence des porteurs de projet et de sensibilisation des personnes ciblées par le projet.

### 2. Bénéficiaires

Les bénéficiaires peuvent être des associations locales ou des collectifs d'habitants domiciliés et agissant sur le territoire du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides.

Ne sont pas éligibles : les associations dites « para-administratives », ainsi que les partis politiques ; les associations dont l'objet est culturel ou les associations dont les projets participent directement à l'exercice d'un culte ; les associations ne respectant pas la liberté de conscience et/ou proposant des actions à visée communautariste ou sectaire.

### 3. Conditions d'éligibilité du projet

Les projets éligibles sont ceux initiés après la demande d'aide, les dépenses ne doivent pas être réalisées au moment du dépôt.

Le projet doit être porté par un bénéficiaire identifié : personne physique agissant pour le compte d'un collectif d'habitants ou association déclarée.

Pour être éligible, le projet doit répondre aux conditions suivantes :

- le projet doit apporter une réponse aux enjeux de la transition écologique et énergétique dans l'une des thématiques du Fonds : transport et mobilités douces, économies d'énergie et initiatives pour la production d'énergie renouvelable, réduction des déchets, alimentation durable, biodiversité et patrimoine naturel

- le fonds financera uniquement de nouveaux projets ou activités innovantes en matière de transition écologique et énergétique.

Il s'agit d'accompagner de nouvelles initiatives à émerger, à se structurer, de soutenir l'essaimage d'une initiative existante ou d'accompagner le changement d'échelle d'une action. Il n'a pas pour vocation à financer le fonctionnement général d'une association.

Le projet présente une gouvernance adaptée et des ressources suffisantes pour être mené à bien.

#### 4. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles doivent être liées à des actions pour une période allant au maximum jusqu'au 31 décembre 2021. En lien avec ces actions pourront être retenus :

- Les achats de matériels ;
- Les prestations externes pour la définition du projet, conseil-diagnostic, formation-action des acteurs
- Les dépenses de communication (création de support, réalisation de panneaux...)

Dépenses non éligibles : investissements de renouvellement, contributions en nature, acquisitions foncières, achat de matières premières, dépenses de fonctionnement non liées au projet.

#### 5. Modalités de l'aide

Le projet peut être soutenu techniquement et/ou financièrement.

Le Pôle Territorial pourra soutenir le projet dans la limite de 80% du montant total du projet avec un plafond d'aide de 2 000 €.

#### 6. Mise en place du projet

L'association ou le collectif qui souhaite solliciter le Fonds doit contacter le Pôle Territorial ou un référent du Réseau Bouge Ton Climat qui désignera un Climacteur, pour l'accompagner dans la présentation de son projet. La transmission du dossier au Pôle Territorial se fera par l'intermédiaire du réseau « Bouge ton Climat » sur la base de la fiche projet renseignée. La copie du dossier de demande est transmise par le Pôle Territorial aux services de la Communauté de Communes et de la commune concernée.

La commission d'agrément composée d'élus intercommunaux et de représentants du Réseau « Bouge Ton Climat » émet un avis sur les dossiers présentés, sur la base d'une grille d'analyse.

L'ensemble des projets est présenté en bureau du PETR accompagné des avis. Le bureau décide et délibère sur le financement ou non des projets.

Une réponse est transmise aux porteurs de projets par courrier ou courriel.

#### 7. Engagement

Les porteurs de projet devront signer une convention d'engagement qui régit les points suivants : l'utilisation effective du Fonds, le délai de réalisation du projet, et l'obligation de présentation d'un rapport d'activité et financier pour percevoir la subvention.

Les porteurs de projet s'engagent à tenir informé le correspondant du dispositif de tout changement apporté au projet (report de dates, modification du contenu) ou à sa situation personnelle (changement d'adresse etc.).

En cas d'abandon total ou partiel du projet, la subvention n'est pas versée au porteur du projet et l'avance éventuelle doit être remboursée.

Suite à la notification d'attribution de la subvention, les porteurs de projet pourront continuer à bénéficier d'un

soutien technique et méthodique pour la mise en œuvre de leur projet.

Pour une opération, d'autres partenaires financiers peuvent être sollicités.

Les bénéficiaires acceptent de participer aux éventuelles actions de valorisation des projets qui leur seront proposés et s'engagent à réaliser le bilan de leur projet et à fournir les pièces justificatives des dépenses.

Toute publication, matériel, etc. , en relation avec le projet doit porter la mention « réalisé avec le soutien financier du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides accompagné du logo du PTAB - Bouge Ton Climat » .

## 8. Modalités de versement

Les subventions sont versées une fois l'action réalisée. Cependant si nécessaire, une avance de 50 % maximum du coût prévisionnel peut être accordée sur demande au moment du dépôt du dossier.

Le bénéficiaire doit adresser au Pôle Territorial un courrier de demande de versement de la subvention, avec les pièces justificatives des dépenses, un bilan d'activité et financier et un relevé d'identité bancaire ou postal.

## Éléments d'analyse des projets

Les projets seront notamment évalués selon les critères suivants :

Transition écologique et énergétique	Contribution du projet à apporter une réponse à un/plusieurs enjeux de transition écologique et énergétique clairement identifiés
Caractère innovant	Nouveauté de la réponse apportée par rapport à l'existant sur le territoire
Impact territorial	Périmètre géographique, diversité des publics bénéficiaires, mobilisation des acteurs locaux et l'implication concrète des habitants dans la mise en œuvre du projet.
Caractère opérationnel du projet	Objectifs qualitatifs et quantitatifs mesurables Méthodologie en place : évaluation des besoins, ressources mobilisées, planning de réalisation
Reproductibilité	Caractère reproductible du projet sur un périmètre plus étendu et/ou sur de nouveaux périmètres
Exemplarité	Actions écoresponsables mises en place dans le cadre de la réalisation du projet afin de limiter ses éventuels impacts négatifs sur l'environnement

Le taux de financement accordé sera évalué en fonction des notations obtenues au regard de ces critères.

Les projets portant sur les domaines de l'énergie, de l'alimentation durable, du patrimoine naturel et de la biodiversité, parce que relevant directement des compétences de la collectivité, feront l'objet d'une attention particulière.